

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**I Le cadre général du budget**

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note est consultable en Mairie et sur son site internet.

Par délibération n° 2025/33 du 19 juin 2025, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2025 et de transférer le budget CCAS dans celui de la Commune qui assurera directement cette compétence.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires.

Le compte financier unique 2025 du CCAS a été voté le 17 février 2026. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il confirme la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Le budget du CCAS permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière et d'organiser des moments de convivialité avec les personnes âgées de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du CCAS. La section de fonctionnement inclut principalement les frais généraux de fonctionnement (Colis de Noël, colis alimentaire, Repas des Anciens, ...).

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Concernant le CCAS, il n'y a pas eu d'investissement en 2025.

**II La section de fonctionnement**

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Le CCAS maîtrise globalement ses dépenses de fonctionnement. Ces dépenses concernent principalement l'achat de colis de Noël pour les personnes âgées, la préparation de colis alimentaires, l'organisation du repas des Anciens et le versement d'aides financières à des personnes en difficulté ponctuelle.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 3 189.08 € en 2025. Cet excédent sera reporté intégralement en recettes de fonctionnement dans le budget primitif du budget principal 2026.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent à la subvention versée par le budget communal et à l'excédent de fonctionnement reporté.

Ponctuellement, le CCAS peut recevoir des dons.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors résultat reporté de l'an passé) représentent 11 515.00 € en 2025.

Recettes réelles de fonctionnement (recettes réalisées)

2023	2024	2025
9 930.02 €	12 489.00€	11 515.00€

Le résultat reporté de 2024 s'élève à 284.79 €.

Il existe une recette principale pour le CCAS :

- La subvention du budget communal

2023	2024	2025
7 068.00 €	12 489.00 €	11 515.00 €

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les secours accordés aux personnes en difficulté et les frais liés à l'organisation du repas des Anciens, à l'organisation de la semaine bleue et à l'achat des colis de Noël pour les personnes âgées.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 8 610.71 € en 2025.

Dépenses réelles de fonctionnement (dépenses réalisées)

2023 (réalisées)	2024 (réalisées)	2025 (réalisées)
11 450.42 €	13 015.06 €	8 610.71 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les Colis de Noël et les colis alimentaires

2023 (réalisées)	2024 (réalisées)	2025 (réalisées)
6 640.04 €	7 472.00 €	3 802.34 €

- Le repas des Anciens et la semaine bleue

2023 (réalisées)	2024 (réalisées)	2025 (réalisées)
4 730.38 €	4 931.06 €	4 648.37 €

En 2024, les frais liés à la semaine bleue se sont élevés à 307.50 € et en 2025, ces frais ont été de 462.18 € (montants inclus dans les dépenses figurant ci-dessus).

- Les aides financières aux personnes en difficulté

2023 (réalisées)	2024 (réalisées)	2025 (réalisées)
80.00 €	60.00 €	160.00 €

### III La section d'investissement

Cette section est liée aux projets du CCAS à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le CCAS n'a pas effectué de dépense d'investissement en 2025.

Par ailleurs, le CCAS a bénéficié du FCTVA à hauteur de 204.72 € en 2025. Cette recette fait suite à l'achat de bancs installés de façon à permettre aux personnes âgées de se reposer à intervalles réguliers lors de leurs déplacements dans la commune.

Vouzon, le 17 février 2026

Le Maire,



Jean-François LAHAYE